



RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE LA FORMATION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Yannick Maury et consorts au nom de Blaise Vionnet et Stéphane Montangero -Encourageons une alimentation saine et locale auprès de nos jeunes

1. PREAMBULE

La minorité de la commission était composée de Mmes. Florence Bettschart-Narbel, Elodie Golaz Grilli, Aliette Rey-Marion et de MM. Sergei Aschwanden, Guy Gaudard, John Desmeules, Nicolas Bolay.

2. RAPPEL DES POSITIONS

Le Chef du DEF estime qu'il n'est pas de la responsabilité de l'Etat de tout contrôler, il vaut mieux apprendre aux enfants à bien manger – ce qui est de la responsabilité des parents. En matière d'éducation, les programmes liés à l'éducation sont pris en charge. Il y a des cours de cuisine dans de nombreux établissements. Cette directive répond assez bien à la question, puisqu'elle règle la question de l'obligatoire et du postobligatoire et s'y ajoute un moratoire jusqu'en 2025. Le DEF est en pleine réflexion quant au fonctionnement de ces automates et il y a le souhait de vouloir intégrer plus des produits de proximité provenant de l'agriculture.

3. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE

La minorité de la commission estime qu'il est précoce de déposer ce postulat alors qu'une directive fixe les conditions jusqu'à fin 2025 en vue d'une nouvelle pratique. Elle suggère au postulant de retirer son intervention et d'évaluer la situation en 2026. La minorité pense que cette question relève de l'éducation au sein de la famille : on ne peut s'appuyer que sur l'école et les crèches pour éduquer les jeunes. Défavorable aux distributeurs dans les établissements scolaires, la minorité estime que la récréation peut aussi venir de la maison.

4. CONCLUSION

Par sept voix pour et huit voix contre, la minorité de la commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat.

Jouxtens Mézery, le 11 mai 2023.

Le rapporteur de minorité : (Signé) Sergei Aschwanden